

EXTRAITS
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille quinze, le Jeudi 17 décembre à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Ecourt-Saint-Quentin, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2015, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD M. Daniel GAY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSSZYN, M. Serge DERET, Mme Réjane LIBERT, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, M. Alain COPLO, M. Jean-Pierre MOREAU, M. Dominique BLARY, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Eric MORELLE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Régis BAES, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Michel ROUSSEAU, M. Georges HOUZIAUX, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Bernard BATTESTI, M. Bernard TRANNIN, M. Rodrigue MROZ, M. Gérard CRUTEL, M. Eugène CITERNE, Mme Marie-Thérèse BRIOIS, M. Didier DRUBAY, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Jean-Paul PONT, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, Mme Madeleine MAHIEU, M. Michel DEBAVELAERE, M. Pierre DECOURRIERE

Excusés représentés :

M. Gilles PINTIAUX représenté par M. Patrick DOYEN
M. Bernard MAYEUX représenté par M. Jean-Paul PONT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sonia LEDENT (pouvoir à M. Stéphane TONELLE)
Mme Sylvie LEGROS (pouvoir à M. Jean-Pierre HECQUET)
Mme Christine LIBERAL (pouvoir à Mme Jocelyne CIESLAK)
Mme Nathalie POTEAU (pouvoir à M. Jean -Pierre MOREAU)
M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à Mme Valérie RATTE)
M. Jean-Pierre LEGER (pouvoir à Mme Marie-Christine GUENOT)
M. Xavier PLATEL (pouvoir à M. Michel VOLANTI)
M. Jean-Luc LEROUX (pouvoir à M. Régis BAES)
Mme Sylviane DURAK (pouvoir à M. Pierre GEORGET)

Absents excusés :

Mme Annick DANIEL
M. Bernard BEAUCAMP

M. Stéphane TONELLE est élu Secrétaire de Séance.

1°) Extrait délibération n°15/M12/137 - Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 15 octobre 2015

Sur la proposition de Monsieur le Président, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 15 octobre 2015 qui s'est tenue à Brebières.

2°) Extrait délibération n°15/M12/138 – Modification des délégations au Président : retrait de la délégation relative aux admissions en non-valeur

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE de procéder au retrait de la délégation au Président relative aux « admissions en non- valeur de créances, dans la limite des crédits inscrits au budget »

3°) Extrait délibération n°15/M12/139 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais (agents titulaires et stagiaires CNRACL)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier de chaque année) pour communes et établissements comptant 51 à 100 agents CNRACL (sans charges patronales) pour les garanties suivantes :
 - o Décès sans franchise au taux de 0,21 %
 - o Accident de travail avec franchise à 15 jours en absolue : 2,55 %
 - o Longue Maladie / Longue Durée au taux de 1,30 %
 - o Maternité / Paternité / Adoption au taux de 0,46 %
 - o Maladie ordinaire sans franchise : 2,10 %Soit un taux total de 6,62 %, qui sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire.
- **ACCEPTE** de verser une participation financière au Centre de gestion permettant de couvrir les frais exposés, se décomposant comme suit :
 - o 0,50 % de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion)
 - o 1,00 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique. Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance pourra être éventuellement révisée par délibération du conseil d'administration du Centre de gestion.Ces participations financières (droit d'entrée, assistance) venant en sus du taux total pour les garanties.
- **ACCEPTE** d'adhérer à une convention de suivi avec la société Bustin Audit Conseil Suivi afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, selon une tarification annuelle fixée pour les collectivités et établissements de + de 50 agents (350 € HT soit 420 € TTC)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes correspondants
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

4°) Extrait délibération n°15/M12/140 – Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de contribuer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents à compter du 1^{er} janvier 2016,

APPROUVE la limitation de la participation au financement des contrats et règlements labellisés,

APPROUVE la limitation de la participation au risque Prévoyance,

APPROUVE les critères de modulation, le montant et le mode de versement de la participation précités,

DIT que les crédits sont inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

5°) Extrait délibération n°15/M12/141 – Organisation du temps de travail des agents

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les règles d'organisation du temps de travail

6°) Extrait délibération n°15/M12/142 - Règles d'indemnisation des déplacements professionnels

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'indemnisation des déplacements professionnels dans les conditions exposées

7°) Extrait délibération n°15/M12/143 - Entretien professionnel - Fixation des critères de l'appréciation de la valeur professionnelle

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme suit les critères d'appréciation de la valeur professionnelle, déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

8°) Extrait délibération n°15/M12/144 - Adhésion au Comité National d'Action Sociale

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2016,

APPROUVE l'adhésion des agents en activité stagiaires, titulaires à temps complet ou non complet – les contractuels de droit privé – agents non titulaires ayant une présence de 6 mois cumulés sur l'année,

AUTORISE le versement de la cotisation annuelle,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS ainsi que tout document s'y rapportant,

DESIGNE M. Michel HOUSAU en qualité de délégué chargé de représenter la Communauté de Communes fusionnée au Comité National d'Action Sociale,

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget.

9°) Extrait délibération n°15/M12/145 Modification du temps de travail d'un professeur de théâtre

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de porter à 9 heures la durée hebdomadaire du temps de travail du professeur de théâtre.

ACCEPTE de modifier le tableau des effectifs en ce sens

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget

10°) Extrait délibération n°15/M12/146 Ouverture de l'espace aqualudique Aquatis pendant les vacances scolaires de l'année 2016

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter les jours et horaires d'ouverture de l'espace aqualudique Aquatis pendant les vacances scolaires de l'année 2016, tels que proposés et figurant en annexe à la présente délibération

11°) Extrait délibération n°15/M12/147 Espace aqualudique Aquatis - Gratuité des entrées lors d'une rencontre entre IME le 28 avril 2016

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la gratuité des entrées à l'espace aqualudique Aquatis pour les enfants et les encadrants des IME participants, le jour de cet événement (*soit environ 80 enfants et 20 encadrants*).

12°) Extrait délibération n°15/M12/148 – Espace aqualudique Aquatis – Remboursement de deux cartes d'activités

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (9 abstentions, 19 votes Contre),

APPROUVE à titre exceptionnel le remboursement à un usager, des activités inutilisées pour un montant total de 144 euros.

13°) Extrait délibération n°15/M12/149 ZAL de Baralle – Etablissement de l'acte de dépôt de pièces

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le dépôt au rang des minutes de Maître FRANCOIS, Notaire à Marquion, des différents arrêtés de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 15 mai 2013 et 20 décembre 2013, afin de constater le transfert de propriété des parcelles de la ZAL, de la Communauté de Communes de Marquion au profit de la Communauté de Communes Osartis-Marquion ;

ACCEPTE de déposer également au rang des minutes de Maître FRANCOIS l'ensemble des pièces de la zone d'activités légères sise à Baralle, au lieu-dit « Les Croisettes » ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de dépôt de pièces, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

14°) Extrait délibération n°15/M12/150 EPF : Conclusion d'une convention opérationnelle pour la requalification économique du lieu-dit « La Brioche » à Villers lez Cagnicourt

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le Conseil Municipal de Villers-lez-Cagnicourt pour déléguer l'exercice du droit de préemption à l'EPF sur le périmètre du projet,

SOLLICITE l'Établissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle, et notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la Communauté,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention opérationnelle adhoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

15°) Extrait délibération n°15/M12/151 Avis sur l'ouverture des commerces le dimanche à Biache-Saint-Vaast

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 vote contre)

EMET un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail à Biache-Saint-Vaast les 12 dimanches de l'année 2016 suivants : 14 février – 6 mars – 27 mars – 15 mai – 29 mai – 19 juin – 3 juillet – 28 août – 27 novembre – 4 décembre – 11 décembre – 18 décembre

16°) Extrait délibération n°15/M12/152 Désignation d'un représentant à la Commission Consultative de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Eric MORELLE afin de siéger à la Commission Consultative mise en place par la FDE62

17°) Extrait délibération n°15/M12/153 Subvention au Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Agricole Agro-alimentaire (GEIQ3A)

Le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention de 8 000 euros au GEIQ 3A, au titre de l'année 2016 ;

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

18°) Extrait délibération n°15/M12/154 Convention de partenariat avec le théâtre d'Arras pour l'organisation du spectacle « Le Pas de Bême »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de co-organisation ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire

19°) Extrait délibération n°15/M12/155 Convention de résidence entre la Communauté de Communes et l'artiste en résidence Laure DEVENELLE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE de conclure une convention de résidence fixant les modalités financières et juridiques de l'accueil de l'artiste en résidence, Laure DEVENELLE,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

20°) Extrait délibération n°15/M12/156 Contrat d'exposition dans le cadre de la résidence de Laure Devenelle

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la conclusion d'un contrat d'exposition avec l'artiste,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

21°) Extrait délibération n°15/M12/157 Contrat de location d'un gîte meublé pour le logement de l'artiste en résidence Laure Devenelle

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** de prendre en charge le coût du logement de l'artiste,
- **APPROUVE** la signature d'un contrat de location d'un gîte meublé pour le logement de Laure DEVENELLE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

22°) Extrait délibération n°15/M12/158 Convention tripartite entre la Communauté de Communes Osartis-Marquion, l'artiste en résidence et la structure d'accueil pour les modalités d'accueil d'une exposition

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'une convention d'accueil d'une exposition entre la Communauté, Laure DEVENELLE et chaque structure qui hébergera les œuvres de l'artiste.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

23°) Extrait délibération n°15/M12/159 Approbation du projet éducatif commun à tous les Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires d'intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet éducatif du service Jeunesse, tel qu'annexé à la présente délibération.

24°) Extrait délibération n°15/M12/160 Accueils de Loisirs Sans Hébergement communautaires – Périodes de fonctionnement, horaires et tarifs pour l'année 2016

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les périodes de fonctionnement et les horaires d'ouverture des ALSH extrascolaires d'intérêt communautaire pour l'année 2016 tels qu'indiqués,

APPROUVE les tarifs des ALSH extrascolaires d'intérêt communautaire pour l'année 2016, tels qu'indiqués,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

25°) Extrait délibération n°15/M12/161 : Dispositif d'aide à la formation BAFA et BAFD pour l'année 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE le dispositif d'aide à la formation BAFA et BAFD pour l'année 2016,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire,

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget.

PRECISE que ce dispositif d'aide sera étendu aux jeunes du territoire effectuant leur formation BAFA ou BAFD dans tout ALSH situé sur le périmètre de la Communauté de Communes, après inscription budgétaire correspondante du supplément de crédit alloué à ce dispositif au Budget Principal pour l'année 2016,

26°) Extrait délibération n°15/M12/162 Recrutement du personnel d'encadrement et d'animation des ALSH d'intérêt communautaire pour l'année 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à recruter le personnel pédagogique et technique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget.

27°) Extrait délibération n°15/M12/163 Fixation du tarif de location pour les locaux du multi-accueil de Marquion

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de conclure avec un porteur de projet restant à définir une convention d'occupation des locaux situés 75 rue de la Chapelle à MARQUION, pour l'année 2016,

FIXE le loyer d'occupation à 250 €/mois,

AUTORISE Monsieur le président à signer tous documents correspondants.

28°) Extrait délibération n°15/M12/164 Décision Modificative Budgétaire n°3 du budget principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°3 au titre de l'année 2015 du Budget Principal de la Communauté de Communes.

29°) Extrait délibération n°15/M12/165 Décision budgétaire modificative n°1 du Budget Annexe « Parc de l'Aérodrome »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du Budget Annexe « Parc de l'Aérodrome », au titre de l'année 2015

30°) Extrait délibération n°15/M12/166 Décision budgétaire modificative n°2 au titre de l'année 2015 du Budget Annexe « Parc des Béliers »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°2 au titre de l'année 2015 du Budget Annexe « Parc des Béliers »

31°) Extrait délibération n°15/M12/167 Décision modificative n°1 du Budget Annexe « Port Fluvial »

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Annexe « Port Fluvial », au titre de l'année 2015, telle que présentée.

32°) Extrait délibération n°15/M12/168 Subventions aux budgets annexes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions telles que présentées aux budgets annexes

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

33°) Extrait délibération n°15/M12/169

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à encaisser les indemnités de sinistre précitées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes correspondants.

34°) Extrait délibération n°15/M12/170 Admissions en non valeur

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette présenté

- **CHARGE** Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- **PREVOIT** les crédits au budget principal 2015.

*Extraits des délibérations affichés le 23 décembre 2015
Le Président, Pierre GEORGET*